



Conseil d'administration

315^e session, Genève, 15 juin 2012

GB.315/INS/8

Section institutionnelle

INS

Date: 11 juin 2012

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*

- *M. James Brudney (Etats-Unis)*
- *M. Halton Cheadle (Afrique du Sud)*
- *M. Pierre Lyon-Caen (France)*
- *M^{me} Elena Machulskaya (Fédération de Russie)*
- *M^{me} Rosemary Owens (Australie)*

On trouvera à l'annexe I du présent document une biographie succincte de ces experts.

Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs de compétences et de formation dans l'industrie du gaz et du pétrole (Genève, 12-13 décembre 2012)

Composition

2. Le Directeur général propose que le Forum de dialogue mondial ci-dessus réunisse huit experts employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs et huit experts travailleurs désignés après consultation du groupe de travailleurs du Conseil d'administration. Tous les gouvernements intéressés seront invités à participer à leurs frais à ce Forum de dialogue mondial.
3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

4. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
 - Organisation des Nations Unies (ONU) et institutions spécialisées:
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE);
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: secrétariat de ONU-Energie.
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI);
 - Autres organisations:
 - Agence internationale de l'énergie (AIE);
 - Banque africaine de développement (BAfD);
 - Banque asiatique de développement (BAD);
 - Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD);
 - Banque interaméricaine de développement (BID);
 - Banque mondiale;
 - Communauté de l'énergie;
 - Commission européenne (Direction générale de l'énergie);

- Fonds monétaire international (FMI);
- Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

5. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:
 - Association européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sûreté dans le raffinage et la distribution (CONCAWE);
 - Association internationale des entreprises de forage;
 - Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA);
 - Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP);
 - Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
 - Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM);
 - Société des ingénieurs du pétrole (SPE).
6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

Forum de dialogue mondial chargé d'examiner les effets de la crise économique mondiale sur l'industrie de l'aviation civile (Genève, 20-22 février 2013)

Composition

7. Le Directeur général propose que le Forum de dialogue mondial réunisse dix experts employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs et dix experts travailleurs désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Tous les gouvernements intéressés seront invités à participer à leurs frais à ce Forum de dialogue mondial.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

9. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales ci-après à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Organisation arabe du travail (OAT);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Organisation mondiale du tourisme (OMT);
- Organisation des Nations Unies (ONU) et institutions spécialisées:
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique;
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
 - Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale;
 - Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique;
 - Organisation mondiale du commerce (OMC).
- Autres organisations:
 - Conférence européenne de l'aviation civile;
 - Commission européenne;
 - Organisation de l'aviation civile internationale.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

10. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Airline Personnel Directors' Council;
- Association internationale de charter aérien;
- Association internationale du fret aérien;
- Association du transport aérien international;
- Civil Air Navigation Services Organization;
- Conseil international des aéroports;

- Conseil mondial du tourisme et des voyages;
- Fédération internationale des associations de contrôleurs du trafic aérien;
- Fédération internationale des associations de l'électronique de sécurité du trafic aérien;
- Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA);
- Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales;
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
- Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie;
- Fédération internationale des ouvriers du transport;
- Groupe d'action du transport aérien (ATAG);
- Internationale des ingénieurs de l'aéronautique;
- Internationale des services publics;
- Union internationale des syndicats des travailleurs des transports;
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes;
- Union Network International.

11. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

Neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 8-11 avril 2013)

Invitation d'organisations intergouvernementales

- 12.** Le bureau du Conseil d'administration a pris note de l'invitation faite aux organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé avec l'OIT un accord permanent de représentation mutuelle, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Organisation des Nations Unies:
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE);
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
 - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH);
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);

- Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones;
- ONU-Femmes;
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Institutions spécialisées:
 - Organisation mondiale de la santé (OMS);
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Organisations régionales:
 - Banque européenne pour la reconstruction et le développement;
 - Conseil de l'Europe;
 - Union européenne:
 - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;
 - Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP);
 - Comité économique et social européen;
 - Commission européenne;
 - Conseil des ministres;
 - Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail;
 - Parlement européen;
 - Service européen pour l'action extérieure (SEAE).
- Autres organisations:
 - Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE);
 - Organisation internationale pour les migrations (OIM).

13. Outre les organisations intergouvernementales ci-dessus, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Banque mondiale;
- Communauté d'Etats indépendants (CEI) (y compris l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'Etats indépendants);
- Conseil de coopération régionale de l'Europe du Sud-Est;

- Fondation européenne pour la formation;
- Fonds monétaire international (FMI);
- Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

14. Conformément à la pratique établie, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations non gouvernementales suivantes, qui jouissent d'un statut consultatif régional, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Confédération européenne des syndicats;
 - Confédération générale des syndicats.
15. Le Directeur général propose en outre d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après:
- Business Europe;
 - Marche mondiale contre le travail des enfants;
 - Réseau des Conseils consultatifs européens pour l'environnement et le développement durable (EEAC);
 - SOLIDAR.
16. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.***

Genève, le 1^{er} juin 2012

Points appelant une décision: paragraphe 1
paragraphe 3
paragraphe 6
paragraphe 8
paragraphe 11
paragraphe 16

Annexe I

M. James Brudney (Etats-Unis)

M. James Brudney est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010 et est spécialement chargé des conventions sur le tripartisme et la sécurité sociale. Il a également activement participé au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant la sécurité sociale et est membre du prochain groupe de travail sur l'étude d'ensemble relative aux relations de travail dans la fonction publique et à la négociation collective. Par ailleurs, M. Brudney est étroitement associé à l'examen des méthodes de travail de la commission et il a contribué à élaborer des mesures visant à les améliorer. La commission apprécie hautement la qualité de ses travaux.

M. Brudney est professeur de droit à la faculté de droit de l'Université Fordham (New York). Il a été chercheur invité à l'Université d'Oxford et professeur invité à la faculté de droit de Havard. Il a occupé le poste de conseiller en chef et directeur du personnel de la Sous-commission sur le travail rattachée au Sénat des Etats-Unis ainsi que celui de greffier de la Cour suprême des Etats-Unis.

M. Halton Cheadle (Afrique du Sud)

M. Halton Cheadle est membre depuis 2004 de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, au sein de laquelle il s'occupe en particulier de l'une des conventions fondamentales relatives au travail des enfants ainsi que des conventions sur la sécurité de l'emploi et les gens de mer. Il a également activement participé au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant la sécurité sociale. Ses compétences sont très prisées par la commission.

M. Cheadle est professeur de droit public à l'Université du Cap. Il a exercé les fonctions de conseiller spécial auprès du ministre de la Justice et du ministre du Travail d'Afrique du Sud. Il a également été conseiller juridique principal au Congrès des syndicats sud-africains et a présidé l'Equipe spéciale de rédaction de la loi sud-africaine sur les relations professionnelles.

M. Pierre Lyon-Caen (France)

M. Pierre Lyon-Caen est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2001 et est spécialement chargé d'examiner l'application de certaines des conventions sur le travail des enfants. Il a activement participé au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant les conventions sur la sécurité sociale et au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant les conventions fondamentales sur les droits au travail. La commission apprécie hautement la qualité de ses travaux.

M. Lyon-Caen est diplômé de l'Ecole nationale de la magistrature et avocat général honoraire à la Cour de cassation (Chambre sociale). Il est membre du Conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Il est président de la Commission arbitrale des journalistes et ancien directeur adjoint du Cabinet du ministre de la Justice en France. Il a également été Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine).

M^{me} Elena Machulskaya (Fédération de Russie)

M^{me} Elena Machulskaya est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010 et est spécialement chargée d'examiner l'application de certaines des conventions relatives à la sécurité sociale ainsi que celle du Code européen de sécurité sociale. Elle a activement participé au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant la sécurité sociale. La commission apprécie hautement la qualité de ses travaux.

M^{me} Machulskaya est professeur de droit à la faculté de droit de l'Université Lomonosov (Université d'Etat de Moscou) ainsi qu'au Département des procédures civiles et du droit social de l'Université d'Etat russe du pétrole et du gaz. Elle est secrétaire de l'Association russe du droit du travail et du droit de la sécurité sociale, membre de la Commission d'experts non étatique sur les droits de l'homme et membre du Comité européen des droits sociaux.

M^{me} Rosemary Owens (Australie)

M^{me} Rosemary Owens est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010 et est spécialement chargée d'examiner l'application de certaines des conventions relatives à l'égalité de chances et de traitement ainsi que celle des conventions sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection de la maternité. Elle est membre du prochain groupe de travail sur l'étude d'ensemble relative aux relations de travail dans la fonction publique et à la négociation collective. Ses compétences sont très prisées par la commission.

M^{me} Owens est professeur de droit à la faculté de droit d'Adélaïde (Université d'Adélaïde). Ancienne doyenne de cette faculté (entre 2007 et 2011), elle est maître de conférences au Conseil australien de la recherche. Elle préside la Commission consultative ministérielle du gouvernement de l'Australie-Méridionale sur l'équilibre entre le travail et la vie privée et est actuellement membre du conseil de gestion du Centre des femmes actives (Australie-Méridionale) après en avoir été la présidente.